

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 11 MARS 2021

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

A

- Mesdames, Messieurs les Ministres ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier ministre ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Conseil National de la Transition ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Conseil Economique, Social et Culturel ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Cour Suprême ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Haut Conseil des Collectivités ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Cour Constitutionnelle ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Bureau du Médiateur de la République ;
- Mesdames, Messieurs les Gouverneurs de Régions et du District de Bamako.

-BAMAKO-

Lettre Circulaire N° **№ 01065** MEF/SG

Objet : Préparation et organisation des activités du Calendrier Harmonisé des Revues (CHR) pour l'année 2021 (Revues des Budgets-programmes, Revues des Projets-programmes, Revues Sectorielles, Revues Régionales, Revue du CREDD et des ODD, Revue budgétaire conjointe).

La présente Lettre Circulaire a pour objet d'organiser la préparation et la tenue des revues de 2021, conformément au Calendrier Harmonisé des Revues (CHR) et au Décret N°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi évaluation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le CREDD 2019-2023, adopté en Conseil des Ministres le 29 mai 2019, et formellement approuvé par le Décret N° 2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale, constitue le cadre de référence des politiques et stratégies de développement et le principal référentiel pour le dialogue et la concertation avec les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Il convient de rappeler que depuis 2011, le Gouvernement du Mali et ses Partenaires Techniques et Financiers ont convenu de la mise en place du Calendrier Harmonisé des Revues (CHR) qui vise à organiser et rationaliser le processus des revues en amont du processus budgétaire afin de permettre la prise de décisions et de recommandations à prendre en compte dans les priorités des allocations budgétaires.

Dans ce cadre, il est organisé chaque année, plusieurs types de revues, dont les Revues des Budgets-programmes, les Revues des Projets-programmes, les Revues Sectorielles, les Revues régionales, la Revue du Schéma Directeur de la Statistique, la Revue du CREDD et des ODD, la Revue budgétaire conjointe (RBC). Toutes ces revues ont pour objet le suivi et l'exécution des politiques de développement. Leurs conclusions, particulièrement celles relatives aux revues sectorielles, servent de documents de base pour la Revue du CREDD et des ODD qui se tient une fois par an (au mois de juin), et dont les conclusions et recommandations alimentent le processus de préparation du projet de Loi des finances.

A ces revues, il convient d'ajouter la Revue avec le Fonds Monétaire International (FMI) et les Revues de portefeuilles qui sont organisées pour le compte de certains Partenaires Techniques et Financiers. Il est à signaler que les Partenaires Techniques et Financiers ont adopté un Code de Conduite pour la Concertation (Triple C) à la fin du cycle de la Stratégie commune d'accompagnement pays (SCAP).

Les changements politiques et institutionnels intervenus suite aux évènements du 18 août 2020 ont consacré l'avènement d'une période de Transition politique couvrant une durée de 18 mois, avec les nouvelles Autorités suivantes : (i) le Président de la Transition, Chef de l'Etat ; (ii) le Vice-président de la Transition ; (iii) le Gouvernement de Transition et (iv) le Conseil national de Transition (CNT) tenant lieu d'organe législatif.

Les défis liés à cette transition et les priorités y afférentes sont contenus dans la Feuille de Route de la Transition issue de la concertation des Forces vives de la Nation réunies les 10, 11 et 12 septembre 2020. Ils sont déclinés à travers six (6) axes prioritaires, à savoir : (1) le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (2) la promotion de la bonne gouvernance ; (3) la refonte du système éducatif ; (4) les réformes politiques et institutionnelles ; (5) l'adoption d'un pacte de stabilité sociale et (6) l'organisation des élections générales.

Le Plan d'Action du Gouvernement de Transition (PAGT 2020-2022), bâti autour desdits axes, a été présenté par le Premier ministre, le vendredi, 19 février 2021 et approuvé, le lundi, 22 février 2021 par le Conseil National de la Transition (CNT).

Ces axes prioritaires sont en cohérence avec les cinq (5) axes stratégiques du CREDD 2019-2023 que sont : (i) la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance ; (ii) la restauration de la paix, de la sécurité et le renforcement du vivre ensemble ; (iii) la croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie ; (iv) la protection de l'environnement et le développement de la résilience au changement climatique ; (v) le développement du capital humain.

La revue du CREDD et des ODD portera sur la deuxième année de mise en œuvre du CREDD 2019-2023 et se déroulera dans un contexte national marqué par la crise sanitaire de la Covid 19 et ses conséquences, ainsi que les défis liés à la période de transition.

Tenant compte des orientations et priorités ci-dessus mentionnées, l'organisation des Revues pour l'année 2021 se déroulera selon les principales phases et le calendrier ci-après :

Phase 1 : Lancement officiel du processus des revues

Prévu pour février-mars 2021, le lancement se fera sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances, en présence des Ministres sectoriels, des Points focaux des départements sectoriels et de l'ensemble des acteurs concernés.

Il sera l'occasion de dérouler le calendrier des revues de la nouvelle année avec les principales étapes et leurs échéances. De même, le choix d'un ou plusieurs thèmes pourra être fait, qui feront l'objet de dialogue au mois de juin 2021 entre le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers et l'ensemble des parties prenantes.

Phase 2 : Désignation des Points focaux CREDD

Il sera demandé à chaque département ministériel et/ou institution de la République, de désigner un Point focal, ayant rang de Conseiller technique, qui aura la charge de piloter le processus. Les noms et les coordonnées des points focaux doivent être communiqués au plus tard le 28 mars 2021 à la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Au niveau régional, il sera aussi demandé aux Gouvernorats de désigner des points focaux ayant rang de Conseillers, de préférence les Conseillers aux affaires économiques et financières (CAEF).

Phase 3 : Collecte, traitement et analyse des données

Sous la supervision des Cellules de Planification et de Statistique (CPS), des Direction des Finances et du Matériel (DFM) et des Directions Régionales de la Planification et de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP), les responsables des administrations aux niveaux central et régional effectueront la collecte des informations sur les réalisations de 2020, l'appréciation des résultats obtenus, l'élaboration des rapports et leur transmission aux CPS, aux DFM et aux DRPSIAP.

Phase 4 : Centralisation et consolidation des rapports

Cette phase concerne particulièrement les CPS et les DRPSIAP et porte sur la centralisation, l'analyse, la consolidation des rapports sectoriels concernant le secteur et la région. Un projet de rapport global, faisant la synthèse de tous les rapports sectoriels, doit être élaboré selon le canevas joint à la présente lettre circulaire. Le projet de rapport doit faire ressortir clairement l'état de renseignements des indicateurs du CREDD (2019-2023).

Phase 5 : Organisation et tenue des revues sectorielles/régionales

Les revues sectorielles doivent être orientées en priorité vers l'examen des résultats de développement, conformément au canevas standard figurant dans la Note d'orientation accompagnant la présente Lettre circulaire. Elles seront organisées en deux sessions : une session technique d'une durée de deux (2) jours au plus et une session politique d'une demi-journée. Leur tenue, à travers les sessions technique et politique, doit être l'opportunité d'avoir un échange notamment sur le niveau d'atteinte des indicateurs/résultats (atteints/pas atteints par rapport aux cibles), les explications des résultats, l'exécution budgétaire et financière, les solutions envisagées pour remédier aux difficultés rencontrées.

Quant à la revue régionale, elle sera organisée en une session unique de trois (03) jours au plus au sein du Comité régional d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD).

Il est impératif de veiller à une participation de qualité de la part de tous les acteurs concernés et particulièrement des cadres issus des secteurs, de la Cellule Technique CSLP, de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD), de la Direction Générale du Budget (DGB), du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) et des Coordonnateurs des Groupes Thématisques des Partenaires Techniques et Financiers (niveau technique).

Dans le même esprit, une grande attention devra être portée sur l'inclusivité et la collaboration avec les Groupes Thématisques des Partenaires Techniques et Financiers, désormais alignés sur ceux du CREDD, afin d'intégrer, en amont, l'expertise des PTF pour améliorer la qualité des rapports en termes d'analyse des résultats. En effet, l'alignement des Groupes Thématisques

des PTF sur le CREDD, offre l'opportunité d'instituer une véritable plateforme de dialogue au niveau technique à travers un travail collaboratif entre équipes des différentes parties. Cette approche conjointe devrait contribuer à améliorer en amont la qualité des documents des revues sectorielles et de la revue du CREDD, et partant, celle du dialogue politique sur la mise en œuvre des politiques publiques.

A cet effet, il est préconisé que les sessions politiques des revues sectorielles soient coprésidées par les Ministres sectoriels et les Coordonnateurs des Groupes Thématiques des PTF (niveau politique, Chefs de coopération, Représentants résidents, Ambassadeurs).

Phase 6 : Transmission des rapports

L'ensemble des documents des revues sectorielles et des revues régionales devra être transmis au ministère de l'Economie et des Finances (Cellule Technique CSLP) par courrier officiel et par mail au plus tard le 30 avril 2021, par le Ministre Chef de file du secteur pour la revue sectorielle et par les Gouverneurs pour les revues régionales.

Phase 7 : Organisation et tenue de la revue annuelle CREDD/ODD

La Revue annuelle CREDD/ODD sera organisée par le Comité de Pilotage en deux sessions : une session technique et une session politique. Il est utile de rappeler que les rapports des revues sectorielles transmis à la Cellule Technique CSLP servent de base pour la session technique de la revue du CREDD 2019-2023 et des ODD. Sous le leadership de la Cellule Technique CSLP et avec l'appui des Groupes thématiques, il sera élaboré de manière participative et inclusive, un rapport technique de mise en œuvre du CREDD et des ODD synthétisant les résultats et défis, et proposant des pistes de solutions et d'améliorations. Ce rapport sera soumis, dans des délais raisonnables à tous les acteurs pour commentaires et contributions à prendre en compte, et servira de base pour les discussions lors de la session technique de la revue du CREDD/ODD. La session technique proposera des recommandations qui seront validées par la session politique. La session politique qui sera combinée avec la Revue budgétaire conjointe servira de cadre de dialogue stratégique entre le Gouvernement et ses partenaires autour des recommandations issues de la session technique. Elle a pour objectif, sur la base des travaux des sessions techniques des revues CREDD et RBC, d'en examiner les résultats majeurs, de partager les diagnostics des secteurs, de formuler des orientations et propositions, de nature à répondre de manière opérationnelle aux problématiques qui lui sont soumises.

Sur la base de ce qui précède, le Calendrier harmonisé des revues pour 2021 est décliné ainsi qu'il suit :

- **Janvier/mars 2021 :**

- ✓ Collecte, traitement et analyse des données par télétravail et/ou en présentiel, notamment par les CPS, les DFM, les DRPSIAP et les structures responsables au niveau des Institutions de la République, des départements ministériels, des régions et du district de Bamako ;
- ✓ Organisation et tenue des ateliers de validation des données en respectant les consignes sanitaires.

- **1^{er} avril - 15 avril 2021** : Organisation et tenue des revues régionales ;
- **1^{er} avril - 20 avril 2021** : Organisation et tenue des revues sectorielles ;
- **30 avril 2021 au plus tard** : Transmission au MEF des rapports finaux des revues ;
- **Juin 2021** : Organisation de la Revue 2020 du CREDD/ODD (Session technique) ;
- **Juin 2021** : Revue budgétaire conjointe de 2021 (Session technique) ;
- **Juin 2021** : Revue combinée CREDD/RBC (Session Politique).

Pour la tenue des revues, vous bénéficierez de la participation et de l'appui technique et financier des services techniques de mon département. Aussi, je voudrai attirer votre attention sur la nécessité de mettre à la disposition des Partenaires Techniques et Financiers et des autres parties prenantes, les documents préparatoires au moins dix (10) jours à l'avance.

Je vous saurais gré des mesures pratiques que vous voudriez bien faire prendre au niveau de vos Départements, Institutions et Régions, afin de diligenter l'organisation de ces différentes revues, dans le strict respect du calendrier ci-dessus et conformément aux canevas indiqués dans la Note d'orientation.

Vous trouverez ci-joint les documents ci-après :

- la Note d'orientation de l'organisation et de la tenue des revues 2021;
- le Tableau du Calendrier harmonisé des revues 2021 ;
- le Cadre de mesure de performance du CREDD 2019-2023 ;
- la Fiche de suivi/évaluation des projets/programmes ;
- les canevas de rédaction des rapports des revues sectorielles et des revues régionales.

N.B. Compte tenu de la Covid 19, j'aimerais attirer votre attention sur les contraintes et restrictions à observer : (i) respect des consignes sanitaires édictées par le Gouvernement (limitation des participations, port obligatoire des masques pour l'accès dans les salles de réunions, distanciation sociale, lavage des mains et utilisation de gel hydroalcoolique, etc...), (ii) observation et application des procédures en mode télétravail.

Ampliation :

Primature "Pour compte rendu"

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Alousséni SANOU



NOTE D'ORIENTATION POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DES REVUES EN 2021

La présente Note d'orientation a pour objet de fournir les éléments détaillés de la Lettre Circulaire, organisant le mécanisme du Calendrier Harmonisé des Revues (CHR) en 2021. Il s'agit de préciser les rôles et responsabilités de chaque acteur en vue du respect des échéances. Cette note a en outre, pour but de contribuer à l'élaboration du bilan de la deuxième année de mise en œuvre du CREDD (2019-2023) et des ODD dont les conclusions et recommandations doivent alimenter la préparation du processus budgétaire de l'année 2022.

En vue d'assurer la préparation, l'organisation et la tenue des revues dans le respect du Calendrier indiqué dans la Lettre Circulaire, les structures concernées sont invitées à se conformer aux dispositions ci-après :

I. Collecte et traitement des données concernant les Projets/Programmes.

Il s'agira dans un premier temps de procéder à la collecte des données et de faire une analyse critique sur l'état d'exécution physique et financière au 31 décembre 2020 du portefeuille de l'ensemble des projets/programmes publics de développement des départements ministériels, à partir de la fiche de suivi/évaluation des projets/programmes. Dans un second temps, il conviendra d'identifier les principales contraintes qui entravent leur mise en œuvre et de proposer les mesures appropriées en vue d'améliorer leurs performances et d'accroître leur impact sur les bénéficiaires.

Ce travail technique et de coordination incombe au premier chef, aux Directeurs des Cellules de Planification et de Statistiques (CPS) appuyés pour la circonstance par les « Points focaux » qui se trouvent au niveau des cabinets ministériels. Il y a lieu de rappeler que l'exercice portera sur les projets/programmes de développement inscrits au Programme Triennal d'Investissement (PTI 2020-2022) complétés par ceux actuellement en exécution ou en préparation au niveau des départements ministériels.

Dans cette perspective, les cadres de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) restent à la disposition des départements ministériels et des Institutions pour les appuis techniques nécessaires tout au long de l'exercice relatif à la collecte et au traitement des données.

Pour toutes fins utiles, le canevas de collecte des données devant être dûment rempli pour chaque projet/programme concerné se trouve en annexe de la présente Note.

II. Collecte et traitement des données relatives aux budgets-programmes :

Le budget par programme est un système logique qui relie les composantes d'un ensemble. Les informations de ce système sont inscrites dans le document « budget-programmes » qui les présente d'une manière cohérente et interdépendante. Ainsi, quatre (4) principes régissent la présentation des budgets-programmes :

- Principe 1 : Mettre l'accent sur les avantages pour la population, les aspects cruciaux en matière de planification et de performance, et les mettre en contexte.

L'information fournie par les budgets-programmes doit être pertinente pour les Elus nationaux et locaux et les partenaires. Les budgets-programmes doivent présenter de manière concise l'éventail des prévisions et des réalisations du ministère sectoriel et de l'Institution de la République pendant la période visée. Il devrait aider les parlementaires à exiger du Gouvernement des comptes sur les crédits approuvés et à engager un dialogue permanent sur l'établissement de priorités du Gouvernement et de l'affectation des ressources.

- Principe 2 : Présenter une information crédible, fiable et équilibrée.

Il importe plus particulièrement de concevoir un tableau cohérent et équilibré de performance. Pour ce faire, le ministère sectoriel doit savoir reconnaître qu'une performance n'est pas réalisée et en expliquer les raisons. Une telle démarche témoigne d'une bonne faculté d'adaptation et doit se répercuter sur les budgets-programmes suivants.

- Principe 3 : Faire le lien entre la performance et les objectifs, les priorités et les engagements axés sur les résultats ; expliquer les modifications apportées ; mettre en application les leçons tirées de l'expérience. Les informations présentées dans le budget-programme devraient faciliter la comparaison entre les documents d'une année sur l'autre.
- Principe 4 : Faire le lien entre les ressources et les résultats.

Les dépenses prévues et réelles doivent être présentées de façon suffisamment détaillée pour que le lecteur puisse comprendre les liens entre les activités des programmes, les résultats prévus et réels et les ressources disponibles et mobilisées pour appuyer la concrétisation des priorités et des objectifs stratégiques du ministère sectoriel.

Pour la réalisation de ces différentes activités, l'approche retenue relativement à la mise en place du processus décisionnel des budgets-programmes, comprend quatre (4) étapes, à savoir :

- **1^{ère} étape : Evaluation.** Elle doit se dérouler entre janvier et mars 2021. Le produit attendu de cette première étape est la détermination par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) des enveloppes budgétaires sectorielles et la production de la lettre circulaire qui annonce la préparation des budgets-programmes.
- **2^{ème} étape : Planification.** Elle doit se dérouler entre mars et juillet 2021. La responsabilité de cette étape est partagée entre le MEF et les ministères sectoriels. Les ministères sectoriels, dès réception de la lettre circulaire, doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la préparation de l'avant-projet de budgets-programmes. Cette préparation doit se faire en rassemblant le maximum d'informations possibles afin de présenter un budget-programme efficace et cohérent, tout en respectant l'enveloppe financière mise à disposition.
- **3^{ème} étape : Budgétisation.** Elle doit se dérouler entre août et septembre 2021. Les ministères sectoriels doivent établir et tenir à jour, dans leurs systèmes, des contrôles adéquats afin d'assurer l'intégralité, l'exactitude et la pertinence de toutes les données financières et autres données qui sont utilisées dans le calcul des renseignements financiers, pour le contrôle de gestion et aux fins d'imputabilité.
- **4^{ème} étape : Suivi/évaluation.** Le système de suivi/évaluation se doit d'être aussi exhaustif que possible en permettant de suivre et d'évaluer le succès de la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du budget-programme, ainsi que chacune des activités dans la mesure où leurs effets sont identifiables séparément.

A cet égard, le suivi/évaluation se fera sur une base d'indicateurs de performance distinguant clairement deux niveaux : a) objectif ; b) résultats. Il s'agira d'utiliser les indicateurs adaptés et pertinents permettant de : i) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités et les processus de gestion des ressources ; ii) mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ; iii) mesurer l'impact des politiques sur les objectifs globaux, incluant celui de croissance et de réduction de la pauvreté. .

Enfin, il y a lieu de rappeler que les budgets-programmes sont avant tout le reflet des préoccupations et des priorités des ministères sectoriels. Ils s'articulent donc autour des objectifs et résultats visés par les ministères sectoriels. A cet effet, ils symbolisent l'engagement formel de l'ordonnateur et des responsables de programmes dans l'atteinte des objectifs et des résultats, tout en respectant le niveau de ressources qui leur sont allouées.

Bien que le MEF, par l'entremise de la Direction Générale du Budget (DGB), assure un certain contrôle de qualité des informations fournies, la responsabilité fondamentale concernant la rigueur et l'exactitude des informations incombe au premier chef aux responsables des ministères sectoriels et Institutions de la République.

En effet, les budgets-programmes figurent parmi les principaux outils de reddition des comptes à l'Assemblée Nationale. Il s'agit d'un document de planification et de présentation de la performance rédigé par chacun des ministères sectoriels et Institutions de la République. Il en découle donc une responsabilisation desdits ministères et Institutions à communiquer à l'Assemblée Nationale, leurs plans d'action et les résultats prévus, de même que la performance affichée.

III. Revues régionales

Le pilotage régional du suivi du CREDD et des ODD est assuré par les Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD) dont le rôle et les responsabilités sont définis dans le décret N°08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSSAD).

L'organisation des revues régionales permet de mieux analyser le développement à un échelon infranational et l'articulation de l'action de l'administration centrale et celle des Collectivités territoriales conformément à la politique de décentralisation et d'assurer une articulation optimale avec les différents outils et cadres de programmation existant aux niveaux régional et local.

Les CROCSAD bénéficieront pour l'élaboration du rapport régional de mise en œuvre du CREDD, de l'appui technique des différentes structures administratives présentes en région dont notamment les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) et les Agences de Développement Régional (ADR). Ils bénéficieront au besoin de la facilitation d'une équipe pluridisciplinaire venant du niveau central.

Le rapport régional de mise en œuvre du CREDD sera validé à l'occasion d'une réunion du CROCSAD à laquelle participeront l'ensemble des parties prenantes à l'échelon régional : Collectivités territoriales, Organisations de la Société civile, Secteur privé, Partenaires Techniques Financiers, Associations et Organisations professionnelles ainsi que les représentants de l'Administration centrale (Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Direction Nationale de la Planification du Développement, Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté, certaines Cellules de Planification et de Statistique (CPS), etc.). Ces revues seront présidées par le Gouverneur de région en sa qualité de Président du CROCSAD et seront organisées en une session unique d'au plus trois (03) jours par les différentes parties prenantes des CROCSAD.

IV. Revues Sectorielles :

Les revues sectorielles sont organisées par les ministères sectoriels sur la base des rapports issus des ateliers de validation des données relatives aux projets/programmes et aux budgets-programmes. Elles seront organisées en deux sessions : une session technique d'une durée de deux (2) jours au plus et une session politique d'une demi-journée.

Les revues sectorielles, conformément au canevas standard figurant en annexe de la présente Note d'orientation, doivent être orientées en priorité vers l'examen des résultats de développement. Leur tenue, à travers les sessions technique et politique, doit être l'opportunité d'avoir un échange notamment sur le niveau d'atteinte des indicateurs/résultats (atteints/pas atteints par rapport aux cibles), les explications des résultats, l'exécution budgétaire et financière, les solutions envisagées pour remédier aux difficultés rencontrées.

Les rapports des revues sectorielles servent de base pour la session technique de la revue du CREDD (2019-2023). Les résultats de la session technique alimentant la session politique, il est impératif de veiller à une participation de qualité de la part de tous les acteurs concernés et particulièrement des cadres issus des secteurs, de la CT-CSLP, de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD), de la Direction Générale du Budget (DGB), du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) et des Coordonnateurs des Groupes Thématisques des PTF (niveau technique).

Dans l'esprit d'assurer une participation de qualité, il est préconisé que les sessions politiques des revues sectorielles soient coprésidées par les Ministres sectoriels et les Coordonnateurs des Groupes Thématisques des PTF (niveau politique, Chefs de coopération, Représentants résidents, Ambassadeurs).

La réussite des revues sectorielles est donc fortement liée à la qualité des extrants des ateliers de validation des données relatives aux projets/programmes et aux budgets-programmes. Ces extrants sont liés à leur tour à l'efficacité du système de collecte et de traitement des données, mis en place pour ce qui concerne les projets/programmes et les budgets-programmes. Par ailleurs, les données statistiques provenant de différentes sources, désagrégées par sexe et milieu, seront compilées et analysées pour renseigner les indicateurs en vue de mesurer les résultats atteints par axe dans le Cadre de Mesure de Performance du CREDD.

Il sera demandé à chaque département ministériel et/ou institution de la République, de désigner un Point focal, ayant rang de Conseiller technique, qui aura la charge de piloter le processus. Au niveau régional, il sera aussi demandé aux Gouvernorats de désigner des points focaux ayant rang de Conseillers, de préférence les Conseillers aux Affaires Economiques et Financiers (CAEF).

Les noms et les coordonnées des points focaux doivent être communiqués au plus tard le 28 mars 2021 à la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CT-CSLP).

V. Revue du CREDD et des ODD

Chaque année, au mois de juin/juillet, il est organisé une revue technique et une revue politique du CREDD et des ODD. L'objectif général de la revue est de s'assurer que les politiques et stratégies gouvernementales de relance économique et de réduction de la pauvreté et des inégalités sont appliquées de manière satisfaisante pour atteindre à moyen terme, les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'une part, et d'autre part, faire l'état de mise en œuvre du CREDD en 2020 et d'apprécier le degré d'atteinte des résultats à travers le Cadre de Mesure de Performance.

De façon spécifique, la revue du CREDD et des ODD doit permettre :

- d'analyser la manière dont les politiques et stratégies sont mises en œuvre ;
- de mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés ;
- d'identifier les difficultés rencontrées ;
- de proposer des solutions pour y remédier.

Les conclusions et recommandations qui en sont issues alimenteront la préparation du Budget d'Etat de l'année 2022.

La session technique de la revue 2021 du CREDD et des ODD examinera le Rapport 2020 de mise en œuvre du CREDD 2019-2023 et des ODD, de même que le Cadre de Mesure de Performance du CREDD renseigné suite aux travaux des Groupes thématiques à réaliser en avril-mai de l'année en cours.

Elle doit permettre d'avoir un échange sur le niveau d'atteinte des indicateurs /résultats (atteints/pas atteints par rapport aux cibles), les explications des résultats, l'exécution budgétaire et financière, les solutions envisagées pour remédier aux difficultés rencontrées et la formulation des recommandations.

La session politique combinée de la revue du CREDD et de la Revue Budgétaire Conjointe (RBC) servira de cadre de dialogue stratégique Gouvernement-PTF autour des recommandations issues de la session technique de la revue du CREDD et des ODD. Le résultat attendu de cette fusion est l'amélioration du processus d'exécution du CREDD par sa mise en relation directe avec l'allocation des ressources budgétaires et financières venant de l'Etat et des PTF.

Cette session rassemble toutes les catégories d'acteurs (Administration, Collectivités territoriales, Organisations de la Société civile, du Secteur privé et PTF) au plus haut niveau. Elle est politique de par la qualité des participants qui sont les premiers responsables de leurs structures respectives, ministres pour l'Administration, présidents pour les OSC, le Secteur privé, les Collectivités territoriales et Ambassadeurs, Chefs de Coopération/d'Agences, Représentants Résidents pour les PTF.

Le caractère politique vient également du fait que cette instance a pour objectif, sur la base des travaux des sessions techniques des revues CREDD et RBC, d'en examiner les résultats majeurs, de partager les diagnostics des secteurs, de formuler des orientations et propositions, qui seront de nature à répondre de manière opérationnelle aux problématiques qui leurs sont soumises.

Travaux des Groupes thématiques

Les Groupes thématiques de travail sont des organes pluri-acteurs de concertation, de dialogue et d'échanges sur l'analyse de la mise en œuvre du CREDD et des ODD. Ils comprennent les responsables des principales directions et structures de l'administration publique, des principaux organismes publics et parapublics, du Secteur privé, des Collectivités territoriales, de la Société civile, des Partenaires techniques et financiers, du milieu universitaire.

Les Groupes thématiques sont répartis en quatre (4) Commissions de travail possédant un mandat et dirigée chacune par un Président avec des rapporteurs.

Les Groupes thématiques sont constitués conformément au **Décret N°2018-0623 /PM-RM du 08 Août 2018** fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi évaluation du CREDD et des ODD. Ils sont au nombre de quatre (04) :

- *Groupe thématique « Croissance économique inclusive et durable » ;*
- *Groupe thématique « Protection de l'Environnement » ;*
- *Groupe thématique « Développement du capital humain et inclusion sociale » et ;*
- *Groupe thématique « Développement institutionnel et gouvernance ».*

Ils ont comme principale responsabilité de produire le rapport annuel de mise en œuvre du CREDD et des ODD dans les secteurs de leurs compétences respectives en analysant les informations contenues dans le Cadre de Mesure de Performance du CREDD et des ODD, les rapports des revues sectorielles et les rapports régionaux de mise en œuvre du CREDD.

Les résultats attendus sont les suivants : (i) situation de l'exécution du CREDD et des ODD en 2020 ; (ii) situation macroéconomique ;(iii) situation de l'exécution par axe ; (iv) résultats atteints constatés à travers l'analyse des indicateurs de la matrice du Cadre de Mesure de Performance du CREDD et les conclusions des revues sectorielles et des revues des projets et programmes.

Les Partenaires techniques et financiers disposent aussi de Groupes thématiques :

- *Groupe thématique : Economie Inclusive et Durable ;*
- *Groupe thématique : Développement du capital humain et Inclusion sociale ;*
- *Groupe thématique : Développement institutionnel et Gouvernance ;*
- *Groupe thématique : Paix et Sécurité ;*
- *Groupe thématique : Protection de l'Environnement et Résilience.*

Les Groupes thématiques et de dialogue des PTF sont alignés sur les Groupes thématiques du CREDD et des ODD et travailleront en synergies avec ces groupes. Il convient d'améliorer l'implication des partenaires (notamment PTF, OSC et Secteur Privé) dans les différentes revues (Projets Programmes et Revues sectorielles).

Au regard de ce qui précède, les dispositions devront être prises pour préparer et organiser les revues pour l'année 2021 conformément aux dispositions de la Lettre Circulaire et de la présente Note d'orientation.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la Covid 19, des dispositions doivent être prises pour observer les mesures édictées par le Gouvernement, notamment : (i) respect des consignes sanitaires (limitation des participations, port obligatoire des masques pour l'accès dans les salles de réunions, lavage des mains et utilisation de gel hydro-alcoolique, distanciation sociale, etc....), (ii) observation et application des procédures en mode télétravail.

Bamako, le 03 mars 2021

ANNEXE 1 : TABLEAU DU CALENDRIER HARMONISÉ DES REVUES POUR L'ANNÉE 2021

Etapes du processus	Activités	Résultats attendus	Date de démarrage	Date limite	Responsable	Structures impliquées
Revues des Budgets-Programmes	Procéder si nécessaire par télétravail aux Revues des Budgets-Programmes en respectant les consignes sanitaires	Les Rapports des revues des budgets-programmes sont disponibles	Janvier 2021	Mars 2021	DFM DGB CT-CSLP SHA	DNPD Ministères sectoriels CT-CSLP SHA
Revues des Projets/Programmes	Procéder si nécessaire par télétravail aux Revues des Projets et programmes sectoriels en respectant les consignes sanitaires	Les Rapports des revues des Projets et Programmes sont élaborés	Janvier 2021	Mars 2021	DNPD CPS Sectorielles CT-CSLP INSTAT SHA	DGB Ministères sectoriels CT-CSLP INSTAT SHA
Revues Sectorielles	Procéder si nécessaire par télétravail aux Revues Sectorielles en respectant les consignes sanitaires	Les Rapports des revues sectorielles sont réalisés et les recommandations sont disponibles pour la Revue du CREDD et des ODD	Mars 2021	Avril 2021	DNPD CPS Sectorielles DGB Ministères Sectoriels SHA	CT-CSLP DGB Ministères Sectoriels SHA
Revues régionales	Procéder si nécessaire par télétravail aux Revues régionales	Les Rapports des revues régionales sont réalisés et les recommandations sont disponibles pour la Revue du CREDD et des ODD	Janvier 2021	Avril 2021	Gouvernoraux DRPSIAP CT-CSLP	ADR Services Centraux

Les conclusions et orientations des revues régionales, des revues sectorielles, des revues des projets et programmes sectoriels et des revues budgets programmes servent

Etapes du processus	Activités	Résultats attendus	Date de démarrage	Date limite	Responsable	Structures impliquées
<i>d'intrant à la préparation de l'autoévaluation du CREDD et des ODD</i>						
Activités préparatoires du deuxième Rapport 2020 de mise en œuvre du CREDD et des ODD	Le Rapport 2020 de mise en œuvre du CREDD et des ODD est disponible	Avril 2021	Juin 2021	Cellule Technique du CSLP	Structures Techniques de l'Administration et des Organismes et Agences, des PTF, de la Société Civile et du Secteur Privé, Collectivités Territoriales.	
Revue CREDD et ODD	Dossier de la Revue du CREDD et ODD (session technique) en respectant les consignes sanitaires et opérer si nécessaire par télétravail	La revue de la Session technique du CREDD du CREDD est tenue	Du 4-5 juin 2021	Cellule Technique CSLP MEF	Structures Techniques de l'Administration et des Organismes et Agences, des PTF, de la Société Civile et du Secteur Privé	

Etapes du processus	Activités	Résultats attendus	Date de démarrage	Date limite	Responsable	Structures impliquées
Revue Budgétaire Conjointe	Préparation de la RBC	Les dossiers de la revue budgétaire conjointe sont disponibles	Juin 2021	Juin 2021	SHA DGB CT-CSLP GT ECOFI des PTF SEC/PTF	DNPD, DGB DGDP, CARFIP Ministères Sectoriels
Session politique combinée de la RBC et de la Revue du CREDD et des ODD	Tenue de la session technique de la RBC en respectant les consignes sanitaires et opérer si nécessaire par télétravail	La session technique de la RBC est tenue	Juin 2021	Juin 2021	SHA DGB CT-CSLP GT ECOFI des PTF SEC/PTF	Ministères et structures concernés par la Matrice ABG
Préparation projet de Loi des Finances de l'année 2021	Circulaire budgétaire/arbitrage budgétaire/adoption en Conseil des Ministres du projet de budget	15 mai 2021	Septembre 2021	Cabinet MEF DGB	Ministères Sectoriels CT-CSLP DFM, 11 CPS, DRH, SHA	

ANNEXE 2 : CANEVAS DE REDACTION DU RAPPORT 2020 DE MISE EN ŒUVRE DU CREDD POUR LES GROUPES THEMATIQUES

Introduction

1. Bilan

Mettre l'accent sur les activités phares ayant impacté l'atteinte des indicateurs.

2. Evolution des indicateurs/résultats

Dans cette partie, analyser et commenter l'évolution des indicateurs/résultats inscrits dans la matrice de performance du secteur et dans le Cadre de Mesure de Performance du CREDD 2019-2023 qui intègre les ODD :

- Si le niveau d'atteinte des indicateurs/résultats est satisfaisant, expliquer et mettre en exergue les facteurs de réussite, les acquis à renforcer ;
- Si le niveau d'atteinte des indicateurs/résultats n'est pas satisfaisant, indiquer les problèmes et contraintes. Un accent particulier doit être mis sur cette dimension.

3. Etat d'exécution budgétaire

Porter une attention particulière à l'appréciation des allocations financières aux secteurs et leur exécution : Quelles sont les ressources du budget de l'Etat affectées et mobilisées? Quelles sont les ressources budgétaires et compétences transférées aux collectivités dans le secteur? Quelles sont les contributions directes des PTF aux différents secteurs (projets, programmes,...)?

4. Contraintes/solutions

A partir des principaux éléments des trois points précédents (Bilan, Evolution des indicateurs/résultats et Etat d'exécution budgétaire), évoquer les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions dans ce secteur et proposer et présenter des solutions à envisager visant à résoudre ces difficultés. Comment dans le futur pallier les difficultés et améliorer les résultats de développement ?

5. Perspectives/ Orientations stratégiques

Cette partie traitera des perspectives et orientations stratégiques : Quelles sont les perspectives majeures pour le secteur en 2021, 2022 et 2023.

Prendre en compte, dans la mise en œuvre, notamment pour l'année 2021, les effets potentiels de la pandémie du coronavirus et les principales mesures de riposte.

Conclusion

ANNEXE 3 : CANEVAS DU RAPPORT 2020 DES REVUES REGIONALES

RESUME EXECUTIF

Dans cette partie, résumez les principaux éléments à retenir du rapport en mettant l'accent sur les résultats, les problèmes rencontrés et les perspectives (1 à 3 pages)

INTRODUCTION

Dans cette partie, présentez le processus d'élaboration du rapport régional de mise en œuvre du CREDD ainsi que l'organisation de la revue régionale : (la méthodologie et les différents éléments du rapport) (1 à 2 pages)

I. PRESENTATION DE LA REGION

Dans cette partie, présentez la région d'une manière synthétique : situation administrative, géographique, filières économiques, évolution de l'incidence de la pauvreté de la région.

II. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU CREDD AU NIVEAU DE LA REGION PAR AXES

2.1 AXE STRATEGIQUE 1

A traiter Objectif Global par Objectif Global et Objectif Spécifique par Objectif Spécifique

2.1.1.. Les Réalisations phares

Dans cette partie, décrire les avancées et les réalisations constatées en année N-1 dans le secteur.

2.1.2.. Analyse des indicateurs

Dans cette partie, analyser l'évolution des indicateurs considérés comme significatifs dans le secteur. Pour ce faire, remplir le tableau ci-dessous en précisant : l'intitulé de l'indicateur, la source, la périodicité, la valeur de référence, la valeur pour 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023. Ce qui permettra de commenter le niveau des indicateurs au regard de ses valeurs de référence, des moyens mis en œuvre dans le secteur, d'expliquer les facteurs de réussite et de blocage.

Tableau : Evolution des indicateurs

Intitulé de l'indicateur	Source	Périodicité	Réalisations			Cibles			
			Valeur de référence 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Indicateur 1 :									
Indicateur 2 :									
Indicateur 3 :									
Etc...									

2.1. 3 Difficultés rencontrées, Solutions Envisagées et Perspectives

A partir des principaux éléments du bilan de mise en œuvre, évoquez les difficultés rencontrées, proposez des solutions visant à les résoudre et dégagiez les perspectives pour les prochaines années.

2.1.3.1. Difficultés rencontrées

2.1.3.2. Solutions proposées

2.1.3.3. Perspectives

2.2. AXE STRATEGIQUE 2 (à traiter conformément à l'axe1)

2.3 AXE STRATEGIQUE 3 (à traiter conformément à l'axe1)

2.4 AXE STRATEGIQUE 4 (à traiter conformément à l'axe1)

2.5 AXE STRATEGIQUE 5 (à traiter conformément à l'axe1)

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ANNEXE 4 : FICHE DE SUIVI- EVALUATION DES PROJETS/ PROGRAMMES

I. IDENTIFICATION/DESCRIPTION DU PROJET/PROGRAMME

- I.1. Intitulé du Projet/Programme :
 - I.2. Département de tutelle/Organisme d'exécution :
 - I.3. Objectif du projet/programme :
 - I.4. Localisation (Région/Cercle/Commune) :
 - I.5. Secteur et Sous-secteur :
 - I.6. Durée du Projet/Programme :
 - I.7. Coût total du Projet :
 - en Devises :
 - en millions de F CFA :

II. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET :

- 2.1. Dates : de signature : ; de mise en vigueur : ; du 1^{er}décaissement :
2.2. Etat de passation des marchés : Dates : - de lancement des marchés.....de signature....

2.3. Situation d'exécution financière : du démarrage du projet au 31/12/2020 (en millions de F CFA)

Sources de financement	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2020	Taux de décaissement (en %)
Financement intérieur : <i>A. Budget National :</i> - Equipement -investissement - PPTE : <i>B. Autofinancement :</i> <i>C. Autres :(Populations/Collectivités)</i>			
Total financement intérieur			
Financement extérieur : - Buteur n°1 - Buteur n°2 - Buteur n°3 -			
Total financement extérieur			
Total des financements			

2.4. Situation d'Exécution des Réalisations Physiques (indiquer la nature des principaux résultats atteints) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.5. Appréciation d'Ensemble sur l'état d'Avancement du Projet/Programme :

.....
.....

2.6. Appréciation sur la Contribution directe du Projet/Programme à la réduction de la Pauvreté :

.....
.....

III – DIFFICULTES/PROBLEMES MAJEURS RENCONTRES DURANT L’ANNÉE 2020 ET MESURES/SOLUTIONS PROPOSÉES

Date:

Prénom et Nom :

Fonction :

Signature: